

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'YONNE

MAIRIE DE VEZELAY



89450 VEZELAY

☎ : 03 86 33 24 62
accueil@vezelay.fr

EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRÊTÉS DU MAIRE
AR_056_2022

**Interdiction de stationnement
le vendredi 4 novembre 2022**

Le Maire de la Commune de VEZELAY,
VU le décret N° 54-724 du 10/07/54 portant règlement sur la police de la circulation routière,
VU l'ordonnance N° 5812-16 et les décrets N° 58-2-7 du 15/8/58,
VU les articles L. 2213-1 et L. 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales traitant du problème de circulation et du stationnement,
VU la demande formulée par le régisseur général de la production Ad5s dans le cadre du tournage d'un long métrage intitulé "les vampires d'Avallon",
Considérant que le synopsis est daté en 1972, et qu'une scène se déroule sur le parking devant le Relais du Morvan, il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour optimiser les prises de vues et coller au plus près du scénario ;

ARRÊTE

- Article 1 : **Le stationnement sera interdit sur le parking situé devant le Relais du Morvan place du Champ de Foire, le vendredi 4 novembre de 14h00 à 21h00.**
- Article 2 : **Les organisateurs devront informer préalablement les riverains.**
- Article 3 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vézelay est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vézelay, le 17 octobre 2022

Le Maire,
Hubert BARBIEUX

